

## 1605 – TECHNICIEN MÉCANIQUE – CONCEPTEUR

### DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité du Président, le candidat sélectionné aura les tâches suivantes :

### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

- Effectue en usine les relevés et mesurages requis pour la préparation des concepts.
- Participe à la conception et la modélisation des équipement et concepts.
- Participe à l'élaboration des plans et devis.
- Participe et collabore aux déplacements, positionnements, installations et montage des équipements automatisés et de leurs composantes.
- Participe à la mise en marche des équipements et s'assure du respect de leur fonctionnalité.
- Structure la documentation technique.
- Assure un suivi auprès des clients.
- Assure l'exécution des tâches et des mandats qui lui sont confiés selon l'échéancier et les exigences techniques convenus avec le chargé de projet.
- Fournit l'assistance technique lors de la réalisation des travaux ;
- S'assure de la qualité à l'intérieur de ses activités ;
- Effectue toutes autres tâches connexes liées à son domaine d'expertise.

### CRITÈRES DE FORMATION ET D'EXPÉRIENCE

- DEC en génie mécanique ;
- 10 à 15 années d'expérience pertinentes en conception et design DAO/CAO dans le domaine industriel ;
- Maîtrise du logiciel AutoCAD est essentielle ;
- Expérience sur logiciels 3D (SolidWorks, Inventor, Catia, etc.) est un atout
- Connaissance de la suite bureautique Office.
- Avoir de l'expérience conception de machinerie est considéré un atout.
- Avoir de l'expérience dans le secteur industriel est considéré un atout.

### AUTRES EXIGENCES

- Détenir un permis de conduire valide et une voiture pour vos déplacements.
- Aptitude à apprendre et à utiliser de nouveaux logiciels de conception assistée par ordinateur.

- Faire preuve de curiosité intellectuelle et êtes motivé par les défis.
- Aptitude courtois, attentif, organisé et polyvalent.
- Vous aimez les défis et êtes en mesure de travailler sous pression.

#### **CARACTÉRISTIQUES DU POSTE**

Il s'agit d'un poste régulier à temps plein.

37.5 heures par semaine.

Date d'entrée en fonction : Dès que possible.

**Note :** Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique et dans le seul but de ne pas alourdir le texte.